

Honorables sénateurs, ce que je désire vous montrer nettement, aussi nettement que la chose m'apparaît, c'est que la question à laquelle nous devons répondre en notre for intérieur n'est pas de savoir si les banques font de l'argent, trop d'argent ou trop peu d'argent, ou si elles desservent toutes les agglomérations, mais plutôt s'il y a assez de concurrence entre les huit banques qui existent dans le Dominion du Canada pour assurer le service le meilleur marché et le plus efficace—bien entendu ces institutions sont foncièrement honnêtes—aux habitants du Canada.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, j'aimerais, le plus amicalement du monde, poser une question à mon honorable ami le sénateur Croll. Elle est simple et courte. En jetant un coup d'œil sur vous tous, honorables sénateurs, j'aperçois des dames et des messieurs qui viennent de tous les coins du pays et qui appartiennent aux deux grands partis. Jusqu'à présent, je suppose que vous êtes de mon avis.

Ma question saute aux yeux, elle est très simple et très claire. A une exception près, le sénateur Gladstone, ne sommes-nous pas tous ici des immigrants ou des descendants d'immigrants au Canada?

(Sur la motion de l'honorable M. Blois, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ MIXTE

L'honorable John J. Connolly propose:

Que le Sénat s'unisse à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement afin d'enquêter et faire rapport sur le problème que soulève le crédit de consommation et, notamment mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire une étude et un rapport sur l'application de la législation canadienne dans ce domaine;

Que les douze membres du Sénat soient désignés par le Sénat à une date ultérieure pour faire partie du comité mixte;

Que les procès-verbaux des délibérations du comité mixte du crédit de consommation, tenues au cours de la dernière session, ainsi que les témoignages qu'il a alors recueillis, soient remis audit comité et versés à ses archives;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer et interroger des témoins et à exiger la production de documents et de dossiers, et à présenter à l'occasion des rapports,

ainsi qu'à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat; et

Qu'un message soit adressé à la Chambre des communes pour l'aviser en conséquence.

L'honorable M. Brooks: Ce comité détient-il la même autorité que celui qui a été constitué à la dernière session? N'y a-t-il aucun changement?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Il jouira de la même autorité. Il s'agit de la motion qui a été adoptée à la dernière session, et le comité mixte a été constitué alors et a tenu quelques séances. On propose maintenant de rétablir le comité mixte. La Chambre des communes nous invite à nous joindre à elle pour l'établissement d'un comité mixte, et la motion à l'étude ne nous autorise qu'à cela. Nous allons bientôt proposer des noms déterminés, afin de nous conformer aux exigences de la motion.

L'honorable M. Brooks: Les Communes ont-elles nommé leurs représentants?

L'honorable M. Croll: Les représentants n'ont pas encore été nommés. Il ne s'agit que d'une motion pour instituer un comité mixte. (La motion est adoptée.)

BILL CONCERNANT LES STATUTS REVISÉS DU CANADA

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite du débat, interrompu hier, sur la motion de l'honorable M. Pouliot tendant à la 2^e lecture du bill S-2, concernant les Statuts révisés du Canada.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, je ne voudrais nullement retarder l'adoption du projet de loi à l'étude. Toutefois, j'aimerais, au moins, féliciter le sénateur Pouliot de la façon aussi précise que compétente dont il en a proposé la seconde lecture. En écoutant ses observations, qui permettaient de conclure à des recherches très minutieuses, et dont le langage était aussi clair que concis, je n'ai pu m'empêcher d'avoir le sentiment qu'il aurait fait un magnifique professeur de jurisprudence. Toutefois, si les universités y ont perdu, le grand public y a gagné.

Je dirais, en outre, que je partage le principe fondamental qu'il a établi—je cite ses propres paroles:

Je veux que la loi soit claire, simple et facile à comprendre.

L'honorable sénateur a dit hier—et je cite la page 112 des *Débats* d'hier—qu'il nous